

---

## **Procès-verbal de la cent soixante-neuvième réunion du Comité d'audit**

---

Cote du document: EB 2023/139/R.22

Point de l'ordre du jour: 11 c)

Date: 22 août 2023

Distribution: Publique

Original: Anglais

**POUR: INFORMATION**

---

---

### **Questions techniques:**

**Advit Nath**  
Directeur et Contrôleur  
Division du Contrôleur financier  
courriel: a.nath@ifad.org

**Claudia ten Have**  
Secrétaire du FIDA  
Bureau de la Secrétaire  
courriel: c.tenhave@ifad.org

---



Investir dans les populations rurales

## Comité d'audit

Cent soixante-neuvième réunion  
Rome, 22 juin 2023

---

# Procès-verbal de la cent soixante-neuvième réunion du Comité d'audit

---

Cote du document: AC/169

Date: 3 août 2023

Distribution: Restreinte

Original: Anglais

**POUR: INFORMATION**

---

---

### Questions techniques:

**Advit Nath**

Directeur et Contrôleur  
Division du Contrôleur financier  
courriel: a.nath@ifad.org

**Claudia ten Have**

Secrétaire du FIDA  
Bureau de la Secrétaire  
courriel: c.tenhave@ifad.org

---

## Procès-verbal de la cent soixante-neuvième réunion du Comité d'audit

1. La cent soixante-neuvième réunion du Comité d'audit s'est tenue le 22 juin 2023 en mode hybride.
2. Ont participé à la réunion les membres du Comité représentant l'Algérie, l'Allemagne, l'Angola, l'Argentine, la Chine, les États-Unis d'Amérique, l'Italie, la République bolivarienne du Venezuela et le Royaume-Uni. La République dominicaine était représentée en qualité d'observateur. Ont également assisté à la réunion la Vice-Présidente adjointe et Conseillère juridique responsable du Bureau du Conseil juridique (LEG), le Vice-Président adjoint, Responsable des finances en chef et Contrôleur principal responsable du Département des opérations financières, le Vice-Président adjoint et Responsable en chef de la gestion des risques (Bureau de la gestion globale des risques), le Vice-Président adjoint responsable du Département de la gestion des programmes (PMD), le Directeur et Contrôleur de la Division du Contrôleur financier, la Directrice et Trésorière de la Division des services de trésorerie, le Directeur du Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO), la Secrétaire du FIDA, la Directrice du Bureau de la déontologie, le Directeur de la Division des politiques et des résultats opérationnels, le Directeur de la Division des technologies de l'information et des communications, le Directeur de la Division des services administratifs et plusieurs autres membres du personnel du FIDA.

### **Point 2 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour (AC 2023/169/R.1) – pour approbation**

3. L'ordre du jour a été adopté après inscription des précisions suivantes:
  - Le point intitulé « Informations actualisées sur le document IAR/23/01 – Audit de la supervision du programme de pays au Niger » serait examiné en séance publique.
  - Le point intitulé « Examen externe des pratiques d'enquête du FIDA et informations actualisées sur les enquêtes menées par le Bureau de l'audit et de la surveillance » (dont l'additif a fait l'objet d'une distribution confidentielle) serait divisé en deux points distincts:
    - a) Examen externe des pratiques d'enquête du FIDA, examiné à huis clos;
    - b) Informations actualisées sur les enquêtes menées par le Bureau de l'audit et de la surveillance, examinées en séance publique.

### **Point 3 de l'ordre du jour – Procès-verbal de la séance à huis clos de la cent soixante-huitième réunion du Comité d'audit (AC 2023/169/R.2) – pour approbation**

4. Le procès-verbal de la séance à huis clos de la cent soixante-huitième réunion a été adopté sans modification.

### **Point 4 de l'ordre du jour – Rapport du commissaire aux comptes sur le contrôle interne et les méthodes comptables (AC 2023/169/R.3) – pour examen**

5. Le commissaire aux comptes a présenté succinctement le rapport sur le contrôle interne et les méthodes comptables. Il a été noté que les observations formulées ne renvoyaient pas à des lacunes dans le contrôle interne de l'information financière et que certaines d'entre elles visaient à opérer des gains d'efficacité. Sur les cinq recommandations, deux présentaient un niveau de priorité élevé, tandis que les trois autres avaient un niveau de priorité moyen. Les recommandations du commissaire aux comptes portaient sur:

- la modernisation des contrôles de cybersécurité et d'autres contrôles des systèmes financiers (la cybersécurité se fait toujours plus présente et les risques augmentent dans la plupart des environnements de travail des sociétés);
  - le recentrage et l'amélioration de l'efficacité du processus de présentation de l'information financière dans l'ensemble du portefeuille d'investissements;
  - l'automatisation des systèmes comptables et d'information financière afin d'améliorer plus avant les solutions technologiques et d'éliminer dans toute la mesure possible les interventions et les contrôles manuels;
  - les contrôles internes relatifs aux principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), qui constitueront une importante exigence au titre des Normes internationales d'information financière (IFRS); il a été recommandé de définir des contrôles s'étendant aussi aux indicateurs clés de performance applicables aux principes ESG, le but final étant d'élaborer un cadre de divulgation de l'information financière ou de consigner ces indicateurs clés de performance dans le Rapport annuel du FIDA;
  - la maîtrise des risques opérationnels croissants découlant des fonctions décentralisées.
6. La direction a accueilli favorablement le rapport et les recommandations du commissaire aux comptes et s'est engagée à appliquer ces recommandations dans le cadre d'un plan d'action détaillé. La direction a noté que la cybersécurité présentait un risque pertinent pour l'ensemble des institutions. Elle s'est déclarée engagée à renforcer les contrôles et a ajouté que l'information financière s'améliorerait à la faveur de plusieurs initiatives, telles que le système de gestion de trésorerie et le système renforcé de provisionnement du risque de crédit prévu dans la Norme IFRS 9. Certains progrès ont été accomplis s'agissant de la présentation de l'information relative aux principes ESG, dans le prolongement d'une initiative interdépartementale visant la divulgation initiale de certaines catégories de renseignements au cours de l'exercice 2023. La direction a reconnu l'existence de risques croissants liés à la surveillance des fonctions décentralisées et a mis en lumière certaines des initiatives et mesures de contrôle qu'elle appliquait ou prévoyait d'appliquer pour y remédier.
7. **Résultats et suite à donner.** Il a été pris acte du rapport. Le Comité sera tenu informé de la mise en œuvre des recommandations formulées par le commissaire aux comptes à l'occasion d'une prochaine réunion. Il lui sera notamment rendu compte des secteurs chargés de la mise en œuvre des recommandations, des besoins en ressources et des échéances précises prévues pour l'application de chacune des recommandations.

**Point 5 de l'ordre du jour – Mémoire du commissaire aux comptes sur la stratégie d'audit pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 (AC 2023/169/R.4) – pour examen**

8. Le commissaire aux comptes a présenté succinctement la stratégie d'audit pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, l'opinion sur les états financiers consolidés du FIDA, ainsi que sur ceux concernant uniquement le FIDA, et l'attestation relative au rapport de la direction sur l'efficacité des contrôles internes. Il a été souligné que la stratégie d'audit se fondait sur une méthodologie descendante, qui repose elle-même sur la compréhension par le commissaire aux comptes de l'environnement de l'entité, des risques et des contrôles. Les travaux d'audit sur les contrôles intègrent des tests de validation. Le commissaire aux comptes a expliqué le seuil de signification de l'audit et justifié la valeur retenue. Le seul risque significatif présumé concerne le contournement des contrôles par la direction, en cohérence avec les exigences du secteur. La présomption de risque de fraude dans la comptabilisation des produits a été notée comme réfutée. Le

calendrier de présentation de l'information sera aligné sur celui adopté pour l'audit de 2022. Le commissaire aux comptes fera appel aux services de spécialistes techniques de l'informatique et de spécialistes des questions actuarielles.

9. Les membres du Comité ont accueilli favorablement la présentation succincte de la stratégie d'audit. Ils ont demandé des éclaircissements sur les présomptions de risque réfutables et les risques significatifs, et ont souhaité obtenir davantage de détails sur les processus et les contrôles clés.
10. Le commissaire aux comptes a répondu que, conformément à la littérature consacrée aux audits, la présomption de risque de fraude dans la comptabilisation des produits pouvait être réfutée. Dans le cas du FIDA, le risque de fraude dans la comptabilisation des produits est très faible (les produits dérivés du portefeuille de prêts et du portefeuille d'investissements peuvent être considérés de manière objective comme présentant un faible niveau de risque). Le commissaire aux comptes a expliqué que, dès lors que les anomalies non corrigées dépassaient un certain seuil de signification, les états financiers seraient considérés comme ne reflétant pas les comptes de manière exacte et fidèle. Si l'anomalie est inférieure au seuil *de minimis*, elle n'est pas considérée comme étant pertinente pour les travaux du Comité d'audit. Le commissaire aux comptes a également précisé que la détermination du nombre de flux de processus et de contrôles clés relevait de la prérogative de la direction et a cité quelques processus à titre d'exemple (rapprochements bancaires, rapprochements des investissements, intégrité des données liée aux interfaces de processus, etc.).
11. La direction a informé le Comité que les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023 avaient été majorés à 167 000 EUR sur la base de l'augmentation de l'indice du coût de la vie.

12. **Résultats et suite à donner.** Le Comité a pris note de ce point de l'ordre du jour.

**Point 6 de l'ordre du jour – Dates proposées pour les réunions du Comité d'audit en 2024 (AC 2023/169/R.5 + Corr.1) – pour approbation**

13. **Résultats et suite à donner.** Le document a été approuvé.

**Point 7 de l'ordre du jour – Gestion globale des risques**

**a) Rapport sur l'adéquation des fonds propres – décembre 2022 (AC 2023/169/R.6) – pour examen**

14. La direction a présenté ce point de l'ordre du jour, notant que le rapport faisait le point sur l'utilisation des fonds propres du FIDA et l'évolution du ratio de fonds propres utilisables. Il a été noté que le ratio de fonds propres utilisables était en léger recul, passant de 40,2% en décembre 2021 à 39,5% en décembre 2022, une variation qui dépasse le seuil fixé à 0%. Cela signifie que le FIDA dispose actuellement d'une assise financière suffisante pour absorber les pertes qui pourraient découler de ses opérations de développement, y compris celles qui pourraient résulter de situations de tension. En outre, le ratio de fonds propres utilisables devrait diminuer au fur et à mesure de l'accroissement du ratio de levier, et l'assise financière du FIDA témoigne de sa résilience malgré la dégradation de la qualité du crédit du portefeuille de prêts, dont la note moyenne actuelle est B. La direction a aussi noté que, selon les tests de résistance, les volants de réserve étaient suffisants pour que le FIDA puisse faire face à des événements indésirables. Le Comité a été informé de la révision prochaine de la Politique d'adéquation des fonds propres, conformément aux meilleures pratiques en vigueur, et de l'examen à venir des hypothèses méthodologiques, destiné à évaluer la pertinence que revêtent les recommandations du G20 pour le FIDA. Enfin, les membres ont été informés qu'AUO procédait à un audit du cadre d'adéquation des fonds propres, qui devrait fournir des indications utiles en vue de l'amélioration continue de l'architecture de gestion des risques du FIDA.

15. Les membres du Comité ont accueilli favorablement ce document et ont demandé des précisions sur la possibilité pour le FIDA d'attirer davantage d'investissements et de jouer davantage sur l'effet de levier, sur le calendrier de l'examen de la Politique d'adéquation des fonds propres et sur la méthode employée pour rendre compte des décaissements de dons en faveur des pays surendettés ou à risque de surendettement. Les membres ont aussi demandé des informations plus détaillées sur les tests de résistance et ont avancé que les trois hypothèses défavorables étaient dans une certaine mesure corrélées.
16. La direction a précisé que l'examen de la Politique d'adéquation des fonds propres était actuellement en phase préliminaire et que l'objectif était de soumettre un examen complet dans les meilleurs délais à l'attention du Comité d'audit. La direction a noté que les dons décaissés au profit des pays surendettés ou à risque de surendettement étaient comptabilisés au chapitre de la consommation des fonds propres et que les tests de résistance reposaient sur les normes les plus strictes en vigueur pour ce type d'exercice.
17. **Résultats et suite à donner.** Le document a été considéré comme examiné et sera soumis à l'examen du Conseil d'administration à sa prochaine session.

**b) Informations actualisées sur la mise en œuvre du Cadre de gestion globale des risques**

18. La direction a présenté les progrès accomplis sur la voie de la mise en œuvre du Cadre de gestion globale des risques en 2023, suite au rapport de 2022. Il a été noté que la majorité des activités structurelles envisagées dans le plan de travail de 2023 avaient déjà été définies et achevées ou étaient sur le point d'être lancées. En outre, le Comité a été informé que des initiatives visant à renforcer la culture du risque au sein du FIDA étaient déjà en cours (un module ad hoc de formation en ligne obligatoire est en cours de lancement pour le personnel du FIDA), que des analyses des risques liés aux processus et outils utilisés pour les opérations non souveraines étaient menées, et que les outils d'évaluation des risques opérationnels (en particulier, le processus d'autoévaluation des contrôles des risques opérationnels) étaient actuellement renforcés pour améliorer la capacité d'atténuation des risques du FIDA.

**c) Tableau de bord des risques institutionnels**

19. La direction a présenté les principaux produits générés par le tableau de bord des risques institutionnels. Il a été noté qu'au premier trimestre de 2023, 90,6% des indicateurs clés de risque se situaient dans la fourchette de tolérance.
20. La direction a informé le Comité des mesures d'amélioration qui étaient prévues, sous réserve du rang de priorité qui leur serait accordé, telles que la révision des indicateurs clés de risque et la mise au point d'indicateurs d'alerte précoce.
21. Les membres du Comité ont accueilli avec intérêt les informations actualisées présentées et ont demandé des précisions sur les indicateurs d'alerte précoce, ainsi que des informations plus détaillées sur certains indicateurs clés de risque, comme le taux de vacance de postes et les taux d'annonces de contribution.
22. La direction a indiqué que les indicateurs d'alerte précoce sur la trajectoire potentielle des indicateurs clés de risque étaient en cours d'élaboration, conformément à la volonté de rendre le tableau de bord des risques institutionnels toujours plus pertinent. La direction a aussi précisé que le taux de vacance de postes était lié aux paramètres techniques du processus de recrutement et que les mesures requises pour améliorer ce taux étaient actuellement appliquées et porteraient progressivement leurs fruits. Concernant le niveau des annonces de contribution, il a été noté que le tableau de bord générait des informations sur la base de projections et des annonces effectives, ce qui était utile pour estimer dans

quelle mesure l'encaissement des contributions annoncées influait sur le profil financier et stratégique du Fonds.

23. **Résultats et suite à donner.** Les documents ont été considérés comme examinés et seront soumis au Conseil d'administration à sa prochaine session pour information.

#### **Point 8 de l'ordre du jour**

##### **a) Examen externe des pratiques d'enquête du FIDA (AC 2023/169/R.7) – pour examen**

24. En séance à huis clos, le Comité d'audit a examiné le rapport final de l'examen externe des pratiques d'enquête du FIDA, ainsi que le plan élaboré par la direction pour donner suite aux recommandations qu'il contient, lequel a été transmis à titre confidentiel aux membres du Comité.
25. Les membres se sont félicités des conclusions positives de l'examen, notant que les procédures et pratiques en vigueur au FIDA étaient conformes aux normes et aux meilleures pratiques reconnues au niveau international, et que la confiance était établie s'agissant de l'impartialité et de la confidentialité des enquêtes. En outre, le rapport a facilité la compréhension de la fonction d'enquête et des difficultés associées, notamment pour ce qui concerne les interactions avec les systèmes et autorités au niveau national.
26. AUO a remercié les membres du Comité de leurs observations favorables, notant l'intérêt du processus de consultation engagé en vue de l'établissement de la version définitive du mandat de l'examen. La direction a également rassuré les membres quant au fait que le rapport coût-efficacité serait l'un des critères pris en compte lors de la mise en œuvre des recommandations, en particulier pour ce qui concerne la gestion des dossiers et la dotation en personnel. La direction a accepté l'offre obligeante que lui a faite l'un des membres du Comité de lui transmettre les procédures opérationnelles en application dans son unité d'enquête, de sorte à contribuer à l'élaboration de procédures opérationnelles exhaustives pour l'unité d'enquête du FIDA.
27. **Résultats et suite à donner.** Le rapport a été considéré comme examiné.

##### **b) Informations actualisées sur les enquêtes menées par le Bureau de l'audit et de la surveillance**

28. À la réouverture de la séance publique, AUO a fourni des informations actualisées sur les tendances récentes et les faits saillants des dernières enquêtes et sanctions imposées. Il a été noté que le nombre moyen d'affaires internes et externes avait augmenté de 44%. Cela s'explique en partie par l'accroissement du nombre de signalements effectués à partir des audits des programmes de pays et par le personnel des projets. Les allégations visent toujours principalement des faits de fraude et de corruption (cela représente plus de 80% des allégations, 75% visant des membres des équipes de projet et des responsables publics, les 5% restants concernant des organismes d'exécution des projets). Face à la persistance du nombre élevé d'affaires impliquant des membres des équipes de projet et des responsables publics, la liste interne relative aux vérifications préalables de l'intégrité a été créée en 2022.
29. AUO a fait état d'une amélioration du taux de traitement des allégations, en grande partie grâce à la rationalisation du processus de réception et d'analyse préliminaire des signalements ainsi qu'à une meilleure hiérarchisation des dossiers. Au cours de la période considérée, le FIDA a pris un nombre élevé de sanctions, comme au cours de la période précédente, mettant l'accent sur son approche de tolérance zéro à l'égard des faits avérés de fraude et de corruption. Le nombre de missions conjointes d'audit ou d'enquête a augmenté, ce qui a permis de mettre à profit les enseignements tirés des enquêtes pour étayer les recommandations d'audit et les

rapports consacrés aux thématiques transversales. Les enseignements tirés ont également été présentés à la direction dans le cadre de communications relatives à des thématiques spécifiques.

30. Les membres du Comité ont accueilli favorablement ces informations actualisées et ont demandé des informations plus détaillées concernant les signalements, l'approche retenue par AUO à l'égard des responsables de projet, catégorie visée par la majorité des allégations de fraude et de corruption, les raisons expliquant l'augmentation du nombre d'allégations, et les risques financiers associés.
31. AUO a indiqué qu'il était rare que le FIDA saisisse par voie officielle et juridique les autorités nationales de lutte contre la corruption ou les autorités chargées de faire appliquer la loi. Les signalements officieux sont plus fréquents, à savoir que le FIDA contacte le ministère chargé de l'exécution et le prie de remédier à un problème particulier, tout en mettant en place des mesures pour corriger le risque correspondant associé au projet. Ces mesures sont prises en coordination avec PMD, la Division des services de gestion financière et LEG. AUO a informé le Comité que, dans le cadre de l'examen externe de la fonction d'enquête récemment achevé, une recommandation avait été formulée quant à la manière d'officialiser le processus et de déterminer les critères applicables aux signalements destinés aux autorités, ainsi qu'à la manière de concilier les risques juridiques et les avantages potentiels. AUO a noté que l'augmentation du nombre d'allégations était aussi liée à la conduite récente de plusieurs missions d'audit interne visant des programmes de pays à plus haut risque, ainsi qu'à la visibilité accrue des canaux de communication. AUO a précisé que le FIDA avait compétence pour mener l'enquête et prendre des sanctions à l'égard de la plupart des responsables de projet, dont la rémunération était financée sur les prêts ou dons du FIDA. Même dans les cas où le FIDA n'avait pas compétence pour imposer des sanctions aux responsables de projet soupçonnés de s'être livrés à des pratiques répréhensibles, le risque a été atténué grâce à l'adoption de mesures opérationnelles (inscription du nom du responsable sur la liste interne relative aux vérifications préalables de l'intégrité, inscription des dépenses correspondantes du projet en tant que dépenses non autorisées, et objection au maintien en fonction du responsable concerné dans les activités financées par le FIDA). Il a été noté que la liste d'exclusion du FIDA n'était pas considérée comme une liste d'exclusion mutuelle par les banques multilatérales de développement; toutefois, les informations relatives aux exclusions sont diffusées à ceux qui ont besoin d'en connaître, des restrictions s'appliquant quant à l'utilisation ou à la divulgation de ces informations.
32. **Résultats et suite à donner.** Il a été pris acte de ces informations actualisées.

**Point 9 de l'ordre du jour – Continuité des opérations et efficacité des méthodes de travail – répercussions de la COVID-19: enseignements tirés**

33. La direction a présenté des informations actualisées sur les pratiques de continuité des opérations. Il a été souligné qu'aucune activité n'était actuellement menée par l'équipe spéciale sur la COVID-19. Il a été noté que les pratiques du FIDA restaient étroitement alignées sur celles des autres organismes ayant leur siège à Rome. Le Comité a été informé qu'aucun bureau n'était actuellement fermé pour cause de restrictions liées à la COVID-19, mais que le bureau du Soudan était fermé en raison des conditions de sécurité prévalant dans le pays. Le taux d'occupation des bureaux varie en fonction des lieux d'affectation. Au siège, environ 50% des bureaux sont occupés. Le Comité a été informé de l'adoption d'une nouvelle politique de télétravail, qui prévoit la possibilité de travailler à distance jusqu'à trois jours par semaine. Elle comprend également des dispositions exceptionnelles (par exemple, le télétravail peut être étendu à 10 jours consécutifs par mois calendaire, jusqu'à concurrence de 35 jours cumulés par an). La direction a donné des informations détaillées sur les incidences observées au niveau des opérations, notant qu'environ 85 millions d'USD avaient été décaissés pour 64 projets dans

toutes les régions afin de remédier aux conséquences de la pandémie, dont un peu plus de 51% avaient été affectés aux pays à faible revenu, tandis que les 49% restants avaient été attribués aux pays à revenu intermédiaire, y compris ceux de la tranche inférieure et supérieure. Neuf projets sur dix incluaient la fourniture d'intrants dans le cadre de mesures d'aide à la production; dans de nombreux projets, des pratiques axées sur les services numériques ont été adoptées (par exemple, bons électroniques pour les intrants, services de conseil en matière d'alerte précoce, services bancaires numériques). Il a été noté qu'un rapport exhaustif sur le Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres serait soumis au Conseil d'administration à sa session de septembre. Le Comité a également été informé que la direction procédait à l'examen de sa politique relative à la continuité des opérations, afin d'y intégrer les enseignements tirés de la pandémie, la décentralisation 2.0 et les éléments essentiels du système de gestion de la résilience de l'Organisation des Nations Unies.

34. Les membres du Comité ont accueilli favorablement ces informations actualisées et ont demandé des précisions quant aux enseignements tirés du Mécanisme de relance et aux risques liés à la sécurité informatique.
35. La direction a souligné que l'un des principaux enseignements tirés concernait la nécessité de continuer à collaborer très étroitement avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, d'autres organisations internationales au niveau du siège et les organismes apparentés sur le terrain, et d'élaborer des systèmes et protocoles perfectionnés et robustes de communication de crise. La direction a précisé que le Mécanisme de relance visait à protéger les bénéficiaires des chocs immédiats résultant des mesures de restriction liées à la pandémie (par exemple, fermeture des marchés, manque d'accès au crédit). La direction a également noté que les enseignements tirés étaient pris en compte dans la conception des nouveaux projets relevant de l'Initiative de riposte à la crise. La direction était heureuse d'indiquer que, durant la pandémie, les systèmes informatiques avaient mieux fonctionné que dans d'autres institutions, et ce grâce aux exercices et tests spécifiques qui avaient été menés avant et pendant la pandémie.
36. **Résultats et suite à donner.** Il a été pris acte de ces informations actualisées.

**Point 10 de l'ordre du jour – Projet d'ordre du jour provisoire de la cent soixante-dixième réunion du Comité d'audit (AC 2023/169/R.8) – pour examen**

37. **Résultats et suite à donner.** Le document AC 2023/169/R.8 contenant le projet d'ordre du jour de la cent soixante-dixième réunion a été examiné et un point supplémentaire sur la mission de supervision de la fonction de déontologie du FIDA y a été ajouté.

**Point 11 de l'ordre du jour – Rapport sur la gestion actif-passif jusqu'en décembre 2022 (AC 2023/169/R.9) – pour examen**

38. La direction a présenté le premier rapport semi-annuel sur la gestion actif-passif, notant que celui-ci couvrait les principaux domaines de risque, tels que le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Il a été souligné qu'avant sa soumission au Comité d'audit, le rapport avait été examiné par le Comité de gestion des risques financiers. La direction a expliqué que le rapport introduisait des paramètres supplémentaires d'évaluation des discordances entre les ressources et les emplois de fonds et des expositions aux risques, ainsi que de la sensibilité du bilan aux mesures des risques de taux d'intérêt et de change. Il a été noté qu'en décembre 2022, tous les ratios de liquidité et de fonds propres se situaient dans les limites prescrites. En outre, le solde non décaissé des prêts et dons devrait augmenter en 2023, tandis que les risques de taux d'intérêt et les risques de change visent principalement le portefeuille de prêts concessionnels.

39. Les membres du Comité d'audit ont demandé des informations plus détaillées sur la qualité des données et la fréquence des contrôles, ainsi que sur les tendances relatives au solde non décaissé et au risque de refinancement.
40. La direction a présenté les informations demandées, confirmant que la configuration de l'outil de gestion actif-passif se fondait sur des travaux interdivisions approfondis, le but étant de garantir la qualité des données, et a en outre confirmé que les activités de suivi du risque de liquidité étaient menées à une fréquence hebdomadaire, tandis que des rapports complets étaient transmis au Comité de gestion des risques financiers chaque trimestre. La direction a noté que le risque de refinancement était inhérent aux institutions menant des activités d'emprunt et que ce risque était atténué par le biais d'une planification appropriée. Elle a aussi précisé que les prochains rapports comprendraient une explication simplifiée du niveau de signification des résultats, une analyse des tendances, ainsi que quelques définitions des termes techniques financiers.
41. **Résultats et suite à donner.** Le document a été considéré comme examiné et sera soumis au Conseil d'administration à sa prochaine session pour information.

### **Point 12 de l'ordre du jour – Questions diverses**

#### **a) Informations actualisées sur le document IAR/23/01 – Audit de la supervision du programme de pays au Niger**

#### **b) Rapports d'audit interne**

42. À la demande d'un des membres du Comité, la direction et AUO ont présenté des informations actualisées sur la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques prévues en réponse aux conclusions de l'audit consacré à la supervision du programme de pays par le FIDA. AUO a indiqué que quatre des cinq mesures approuvées qui devaient être clôturées au 30 avril 2023 avaient été appliquées. Une seule recommandation n'a pas été mise en œuvre dans le délai prescrit, ce qui devrait être corrigé avec la publication prochaine de la version actualisée de l'approche d'engagement du FIDA dans les pays présentant des situations de fragilité. Les échéances prévues pour l'application des autres recommandations ont été fixées à la fin juin et à la fin décembre 2023; elles feront l'objet d'un suivi lors de prochaines réunions du Comité d'audit. La direction a présenté au Comité des informations actualisées sur les initiatives en cours axées sur le renforcement des éléments fiduciaires et de la transparence; en particulier, le Comité a été informé de la publication d'une version modernisée du manuel relatif à la passation des marchés et de l'introduction du nouveau système de passation de marchés de bout en bout. Dans le cadre des activités de renforcement de la capacité fiduciaire des pouvoirs publics dans les pays dotés d'institutions faibles, un séminaire informel consacré au diagnostic des fragilités et à la gestion des risques dans les pays présentant des situations de fragilité sera organisé en juillet. En outre, le cadre intégré de gestion des risques abordera les spécificités des situations de fragilité. Le Comité a été informé que les directives relatives à la gestion financière et à la passation des marchés dans les contextes fragiles étaient à l'examen et que la future approche actualisée s'appuierait sur une meilleure utilisation des systèmes numériques d'ICT.
43. Les membres du Comité ont demandé des précisions sur la transmission de l'information relative aux lacunes dans les contrôles et aux conclusions significatives. Certains membres ont demandé à la direction d'envisager la possibilité de transmettre à titre d'information les principales constatations des audits internes aux pays et ont proposé de lui remettre des documents génériques à cet effet, qui pourraient être adaptés par le FIDA.
44. AUO a précisé que les conclusions communes de portée institutionnelle et les questions soulevées dans le cadre de ce type d'audits étaient présentées dans un rapport d'audit périodique à caractère transversal qui serait diffusé dans le courant

de l'année. Il a été noté que les conclusions avaient été accueillies avec intérêt par l'équipe des opérations, notamment pour ce qui concerne les enseignements tirés dans les contextes difficiles.

45. **Résultats et suite à donner.** Il a été pris acte de ces informations actualisées. Un nouveau point d'information sera présenté à la prochaine réunion du Comité d'audit et la direction a été priée de préparer à cet égard des informations sur certains enseignements tirés et sur la mise en œuvre.